



Se chauffer grâce à une énergie locale

C'est contribuer localement à la mise en place de production d'énergies renouvelables et au développement économique.

Pourquoi se chauffer au bois-énergie ?

- **Bon pour la planète** : une énergie renouvelable et neutre pour l'effet de serre
- **Bon pour l'emploi** : créateur d'emplois pérennes sur le territoire dans une logique de circuit court
- **Bon pour le portefeuille** : sources d'économies
- **Bon pour le territoire** : met en valeur les ressources énergétiques du territoire et renforce sa résilience au changement climatique
- **Bon pour la santé** : agit sur la qualité de l'air du territoire



→ C'est une source d'énergie renouvelable qui est neutre pour l'effet de serre, du fait de la gestion durable des forêts françaises. La quantité CO₂ que la combustion de bois restitue à l'atmosphère est égale à celle que le bois a absorbée pendant sa phase de croissance.

Quels sont les valorisations possibles ?

Chaudière bois seule

La chaudière automatique utilise du combustible pour fournir de la chaleur pour un bâtiment.

Chaudière bois avec réseaux de chaleur

Il s'agit d'un moyen de distribution de la chaleur renouvelable à partir d'une installation centralisée (chaudière automatique bois-énergie, géothermie...)

La distribution se fait grâce à des canalisations transportant l'eau réchauffée en boucle fermée, livrée au pied des bâtiments.

Les combustibles

Plaquettes forestières

Elle est issue du déchetage de bois brut (branches, bois d'éclaircies...)



Granulés de bois

C'est un produit normalisé, issu de la compression de sciures ou d'autres coproduits de bois affinés.



Ne pas oublier la maîtrise de l'énergie !

Avant toute installation de chaudière bois, il est nécessaire d'analyser et de réaliser des travaux de maîtrise de l'énergie sur les bâtiments situés dans le périmètre du projet, tant en termes d'enveloppe, qu'en termes de comportement des occupants



Les objectifs sont multiples :

- Diminution des besoins
- Optimisation des consommations énergétiques et des dépenses financières correspondantes
- Réduction de la puissance thermique de la chaudière à installer
- Amélioration du confort des occupants

Aides financières

Pour accompagner le développement de cette énergie, des aides existent.

Aide à la décision (Réalisation d'études de faisabilité)

Structure	Taux de l'aide	Reste à charge pour la collectivité
Conseil Régional/ADEME	100% du HT	TVA
SDEY		

Aide à l'investissement

Structure	Taux de l'aide	Reste à charge pour la collectivité
Conseil Régional/ADEME	50% à 60% du HT des dépenses éligibles	20% à 30% du HT + TVA + dépenses non éligibles
SDEY	20% du HT	

Le Syndicat vous aide à la prise de décision

Le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne vous accompagne dans votre projet d'installation de chauffage au bois-énergie pour vos communes. Pour cela, nous proposons aux communes adhérentes au programme de Conseil en Énergie Partagé, d'élaborer une première étude du potentiel de chauffage au bois. Cette analyse d'opportunité apporte les premières données techniques et économiques, et permet aussi de comparer différentes solutions envisageables.

Une seconde analyse sera réalisée par un prestataire du SDEY pour étudier la faisabilité du projet. Cette étude de faisabilité est obligatoire, elle permet de bénéficier des aides à l'investissement proposées par le Conseil Régional et l'ADEME.

